



StopParadisFiscaux13 **Région Sud-Est**

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) aux élections régionales de décembre 2015. A ce titre vous vous apprêtez, si vous êtes élu(e), à gérer notre Région et par conséquent les finances publiques. Nous souhaiterions vous alerter sur les pratiques des multinationales qui transfèrent une partie de leurs bénéfices vers des paradis fiscaux, ou qui ne paient aucun impôt grâce aux failles que contient la loi, leur permettant ainsi de s'y soustraire en toute légalité.

C'est une perte considérable de moyens, empêchant d'utiliser pleinement cet argent pour le bien-être des populations ici et là-bas au Nord comme au Sud. Dans les pays pauvres, la perte de recettes fiscales dépasse le total mondial annuel de l'aide au développement.

Depuis 2014, les banques sont tenues par la loi bancaire du 26 juillet 2013, de rendre publics :

- leurs chiffres d'affaires, dans chaque pays où elles sont implantées, y compris les paradis fiscaux et judiciaires ;
- le nombre de leurs filiales, celui de leurs salariés ;
- la nature de leurs activités.

Et ce dès 2015. Cette obligation s'appliquera en 2016 à toutes les banques européennes.

Il est indispensable que la même loi s'applique aux entreprises ainsi qu'aux fonds de placement.

Depuis 2011, vingt régions dont la nôtre (Voir la liste en annexe), des communes, ont commencé à agir en ce sens en exigeant plus de transparence comptable de la part des banques. D'autres pays Européens ont également pris des mesures visant une plus grande transparence des pratiques fiscales.

Au niveau de la région, il est possible d'aller vers plus de justice fiscale en instaurant notamment :

- ☒ La coopération et la transparence plutôt que l'opacité, la manipulation des comptes des entreprises et la concurrence fiscale entre les pays.
- ☒ Une règle de transparence, pays par pays, pour les multinationales de tous les secteurs, incluant leurs résultats financiers dans chacun des pays où elles opèrent, ce qui permettrait de révéler d'éventuelles stratégies d'évasion fiscale.

Face à une telle hémorragie, notre plateforme « StopParadisFiscaux13 » vous demande de signer sa déclaration, consistant à exiger des entreprises et des organismes financiers, lors des appels d'offre ou d'emprunts, les justificatifs de leur transparence comptable.

Vous pouvez inverser la tendance.

C'est pourquoi, nous soumettons à votre signature la déclaration ci-jointe par laquelle vous vous engagez à faire de notre région une région « stop paradis fiscaux et judiciaires».

Nous avons dans nos pratiques le souci d'assurer le suivi des engagements. A ce titre nous publierons votre signature et nous ne manquerons pas de solliciter un rendez-vous avec vos services dès l'an prochain.

Nous vous remercions d'avoir bien voulu porter attention à notre courrier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le collectif Stopparadisfiscaux13.fr région sud-est
<http://www.stopparadisfiscaux13.fr/presentation/>

Fait le 27 octobre 2015

Pièces jointes :

- o Déclaration « Stop paradis fiscaux 13» à retourner et déclaration « Stop paradis fiscaux 13» conserver plus « Aller consulter le site Stopparadisfiscaux13.fr »
- o Planisphère des lieux d'implantation PF des grandes banques et entreprises industrielles du CAC 40
- o Planisphère des paradis fiscaux préférés des entreprises européennes.
- o Tableaux 1 et 2 du nombre de filiales bancaires et leurs activités dans les territoires opaques.
- o Régions, Conseils Départ., Villes qui ont fait un premier pas en matière de lutte contre l'évasion fiscale.